



CSE-Central GRDF du 22 avril 2021

3. Déclaration CGT sur l'actualisation du projet « Vert l'Avenir »

Monsieur le Président,

Vous présentez ce 22 avril 2021 le dossier d'actualisation du projet d'entreprise « Vert l'Avenir » aux élus du CSE C.

Cette actualisation qui a pour slogan « Vert l'Avenir, ça continue » est déjà sur l'intranet, en communication directe vers les salariés, depuis début avril... On peut confirmer alors les propos du dossier que la phase de co-construction avec les agents est donc déjà en cours.

Il contient des causes déjà mises en évidence telles que l'évolution réglementaire moins favorable à GRDF ou encore la crise sanitaire qui nous impacte toutes et tous, cinq orientations déjà retenues, deux modes d'échanges avec les salariés déjà actés que ce soit de façon collective par des brainstormings organisés par les managers ou des participations individuelles via Yammer ou des quizz...

Alors, disons-le simplement : « à quoi sert le passage de ce dossier ce jour auprès des représentants du personnel siégeant en CSE C ? ». Tout est déjà ficelé et il nous est impossible de changer une seule virgule du fait de la communication lancée tous azimuts sur le sujet sur les différents canaux d'échanges de l'entreprise : page intranet, vidéo et JT sur le thème, quizz...

À maintes reprises, Monsieur le Président, les élus CGT vous ont indiqué que la communication auprès des représentants du personnel doit se faire en amont afin de permettre sereinement le débat et l'échange.

Malheureusement, une nouvelle fois, ce n'est pas le cas ! Votre adage « Comme quoi, participer, ce n'est pas compliqué » ne l'est pas autant en vérité car échanger avec la Direction n'est pas chose aisée !

Sur le fond du dossier, puisque tout est déjà décidé, les représentants du personnel CGT demandent dès à présent qu'à l'issue de la phase de co-construction, la synthèse des actions proposées prévue courant juin et la restitution de l'ensemble des éléments prévue début juillet 2021 soient présentées toutes deux aux élus du personnel en amont de leur présentation aux salariés et qu'il soit également permis aux élus de proposer toute forme d'actions nécessaires qu'ils jugeront utiles pour redynamiser le projet de notre entreprise en respectant les agents.

À Paris,
Le 22 avril 2021